

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20240309-02 Du 03 septembre 2024 PERSONNEL ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ CHANGEMENT DE GRADE SUITE RÉUSSITE EXAMEN</p>
--	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	29.08.2024
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	29.08.2024
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2	

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (12)

Absents : MAILLET-BERT P – PITAVY A – MAURICE M (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**PERSONNEL
ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ
CHANGEMENT DE GRADE SUITE RÉUSSITE EXAMEN**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent du musée vient de réussir l'examen d'adjoint du patrimoine principal de 2nde classe et qu'il demande à ce titre à être nommé sur ce grade.

Monsieur la Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

Considérant que cet agent donne entière satisfaction ;

- **Accepte** la création du grade d'adjoint technique du patrimoine principal de 2nde classe à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2024.
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 04 septembre 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance